



## Notification d'un divorce.

Par **vagabond**, le **19/02/2009** à **19:29**

Bonjour !

J'ai divorcé en Russie (ayant été marié 22 ans avec une russe )celle-ci a introduit postérieurement à ma demande de divorce faite en Russie, une demande identique mais à Paris où elle résidait et où les juges sont réputés bien plus favorables aux épouses qu'aux maris ; mon divorce a été prononcé en 06/2007 alors que la procédure introduite par mon ex-épouse en France se poursuit !

J'ai quitté la Russie fin 2007 et j'ai laissé dans un garde meubles tous mes papiers ce qui fait que je ne dispose pas du bordereau de DHL prouvant que mon ex-épouse avait reçu notification du divorce.Mais son avocat russe l'a certainement reçu !De plus je me suis remarié récemment en France et mon ex me promet la prison pour bigamie ! Que faire ?

Par **frog**, le **19/02/2009** à **19:54**

[citation]Je me suis remarié récemment en France et mon ex me promet la prison pour bigamie ! Que faire ?[/citation]

Est-ce que votre mariage russe a été reporté sur votre état civil français ? Dans l'affirmative et si vous avez pu vous marier une seconde fois, cela veut dire que ce même état civil a été rectifié suite à votre divorce. Ce qui suffit en soi à justifier que vous êtes officiellement divorcé.

La justice a sans doute un temps de retard, si jamais on vient vous embêter, transmettez une copie de la décision de justice russe et un extrait de votre état civil.